



Pour défendre et améliorer nos conditions de travail

Tous en grève le jeudi 1^{er} février

Aujourd'hui, au regard des négociations, même si le Président fait certaines concessions suite à notre forte mobilisation du 30 novembre.

Nous sommes encore très loin du compte !

Après la réunion du 18 janvier, les arbitrages de M. Morin ne sont toujours pas acceptables pour la CGT !

- Plus d'heures de travail pour tous :
 - 20 heures pour les lycées de Caen.
 - 70 heures pour les lycées de Rouen.
 - 20 heures pour les Administratifs.
- Une revalorisation de 6, 7 Millions d'euros du Régime Indemnitaire « sans chiffrage précis ». Ceci au détriment de quelle autre ligne budgétaire, puisque le président à toujours annoncé le maintien global du budget de fonctionnement.
- Mise en place du C.I.A (équivalent de la prime au mérite) avec une enveloppe de 2 Millions d'euros. (même constat que ci-dessus pour le budget global).
- Une probable suppression de 140 postes, vu l'augmentation du temps de travail pour l'ensemble des agents (Chiffres reconnus par l'administration lors des échanges).
- Baisse du budget action sociale qui va passer de 3,4 millions d'euros à 2,4 millions par la suppression de certaines prestations (dit doublons).

Pour la CGT, il est hors de question de se résigner,

il faut résister :



La CGT demande pour les personnels:

Temps de travail :

- 5 jours (35 heures) au titre de la pénibilité, pour tous les métiers confondus.
- Pas de réfaction des (jours ou heures) RTT, les emplois du temps annualisés ne sont pas le choix des agents, pas de possibilité d'être aux 35 heures, jours de congés imposés donc pas de possibilité de récupération des heures dans ces conditions.
- Des jours de congés supplémentaires au titre de l'ancienneté, par palier de tranches de 5 ans (jusqu'à 3 jours).
- Une dotation en personnel pour répondre à une qualité de service public.

Régime indemnitaire :

- la réfaction ne se fasse qu'à partir du 11^{ème} jour ouvrable, avec un taux applicable à l'assiette de 1/45^{ème}.
- Pour les contractuels, un RI identique aux titulaires.

Déroulement de carrière. :

- Des avancements de grades sur l'ensemble du cadre d'emploi pour toutes les catégories professionnelles.
- Un ratio évolutif en fonction du tableau avec un plancher de 25%.
- La fin du dispositif décalage grade / fonction avec un moratoire pour les agents actuellement dans ce dispositif.

Action sociale :

- Budget proportionnel au nombre d'agent dans la collectivité (1000€ par agent).

Les seules luttes que l'on est sûr de perdre, ce sont celles que l'on n'engage pas !

Chaque gréviste, même pour une heure sera comptabilisé comme s'exprimant contre le projet d'Hervé Morin.